

## PROCÉDURE DE TRANSPORT D'UN USAGER CONFIRMÉ COVID-19 : CME-PED (HÔPITAL THETFORD) VERS UN CENTRE DÉSIGNÉ

1. Le pédiatre, médecin accoucheur ou le gynécologue contacte le Centre de coordination en périnatalogie du Québec (CCPQ) 1-877-675-4992
2. L'AIC organise le transfert en fonction de ce que le CCPQ lui recommande. Lors de la demande ambulance, aviser de passer par l'entrée de la morgue.
3. Lors de l'arrivée des ambulanciers, l'usager met un masque, si non intubé et procède à l'hygiène des mains et une couverture propre sera mise sur l'usager. Si c'est le nouveau-né, il sera dans l'incubateur de transport (seulement l'intérieur est considéré souillé). Ne pas entrer l'incubateur de transport dans la chambre, laisser dans le SAS.
4. Les effets de l'usager doivent être placés dans un sac en plastique fermé et inséré sous la couverture propre sur lui.
5. Ambulanciers, infirmières et inhalothérapeutes doivent porter le matériel de protection (blouse, gants et visièr) et le masque selon les risques IMGA ou non. Prévoir dans le sac de transport une blouse imperméable et masque N95 au cas où détérioration dans l'ambulance.
6. L'AIC avise l'agent de sécurité du moment du transfert afin de libérer le corridor et réserver l'ascenseur #2. Il doit se tenir à 2 mètres de la civière.
7. Le gardien de sécurité contacte l'hygiène et salubrité pour désinfection.
8. Faire circuler les ambulanciers par le couloir de la morgue.
9. L'hygiène et salubrité doit désinfecter ascenseur, corridor et autres selon la situation.